

MAG **CHENOVE**
AVEC VOUS >

Bonne année 2021

DOSSIER :
CHENÔVE,
BIENVEILLANTE
ET SOLIDAIRE

HIVER 2021

 [villedechenove](https://www.facebook.com/villedechenove)

 [villechenove](https://www.instagram.com/villechenove)

[ville-chenove.fr](https://www.ville-chenove.fr)



SOM — MAIRE

PAGE 4 À 5

Tranquillité publique
Valeurs de la République et laïcité

PAGE 6 À 9

Rétrospective de l'année 2020

PAGE 10 À 13

Participation citoyenne en actes

PAGE 14

Cadre de vie

PAGE 15 À 21

DOSSIER
Chenôve, bienveillante et solidaire

PAGE 22 À 23

Tribunes de libre expression

PAGE 24 À 25

Coup de cœur de la bibliothèque
Agenda

PAGE 26 À 27

Permanences de quartier
Prochaines visites de quartier

MAG CHENÔVE AVEC VOUS MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE

2, place Pierre Meunier - B.P. 130
21 303 Chenôve Cedex
Tél. : 03 80 51 55 00
communication@ville-chenove.fr
www.ville-chenove.fr

Directeur de la publication : Thierry Falconnet
Direction éditoriale : Justine Lagrange, Émilie Billot
Rédaction : Émilie Billot, Marie-Claude Barbey,
Nadège Hubert
Infographie : Service Communication
Crédits photos : Ville de Chenôve
Impression : VIDONNE 4, rue de la Petite Fin,
21121 Fontaine-lès-Dijon
Distribution : Adrexo
Dépôt légal à parution | Tirage : 7500 exemplaires
Magazine édité le 18/12/2020

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 20 juin 2018 N°2018-493, et au règlement général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à rgpd@ville-chenove.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ÉDITO DU MAIRE



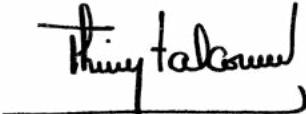
2021 à Chenôve : pour une relance solidaire !

Cette année 2020 se termine enfin ! Je ne reviendrai pas sur les diverses crises que nous avons dû affronter, tant au niveau local que national, et qui nous ont collectivement bouleversés par leur ampleur, leur violence et leurs effets. En ayant à l'esprit le choix très clair qu'une majorité d'entre vous a exprimé en mars dernier, nous allons devoir nous atteler à reconstruire un monde nouveau, riche des enseignements que nous pouvons tirer d'un contexte particulièrement troublé. La parole, l'action et les services publics, trop souvent remis en cause, seront forcément en première ligne des soins à apporter à notre société bien malade.

En 2021, nous aurons aussi plus que jamais à construire ensemble le « Chenôve d'après ». Conscients de ses forces comme de ses faiblesses, de ses atouts et de ses fragilités, nous la voulons plus soucieuse de chacune et de chacun. Cette ville plus solidaire, nous en avons esquissé les contours à la fois dans ce que nous avons entrepris depuis 2015, mais également dans ce que nous vous avons proposé dans le cadre du programme municipal que nous portons et que nous mettrons en œuvre avec bienveillance et générosité, d'abord à l'égard de celles et de ceux, jeunes et moins jeunes, que la vie n'a pas épargnés.

Nous voulons poser avec vous et dans notre ville les fondations d'une société résolument plus fraternelle, plus soudée face à l'adversité. C'est pourquoi, nous devons sans cesse réaffirmer les valeurs de la République, fondement intangible de notre communauté de destin. Fort de ce que nous avons déjà accompli, je souhaite que nous allions plus loin à travers la mise en œuvre d'un « plan municipal pour la Laïcité », dont les premières étapes ont été l'adoption en Conseil municipal d'une Charte des valeurs de la République et de la Laïcité, suivie de la prochaine création d'un Observatoire municipal de la Laïcité.

En 2021, nous aurons donc beaucoup à faire ! Nous savons pouvoir compter sur votre soutien et sur votre mobilisation pour être collectivement en capacité de relever les défis qui nous attendent. Résolument optimiste et enthousiaste, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, tous mes vœux les plus sincères de bonne santé et de bonheur pour cette nouvelle année. Qu'en 2021, les mots « bienveillance » et « solidarité » soient à Chenôve une réalité encore plus présente pour toutes et tous, dans un monde rendu meilleur et plus durable par chacune et chacun d'entre nous.

Meilleurs vœux de santé et de bonheur,


Thierry FALCONNET,
Maire de Chenôve

La cérémonie des vœux 2021 est prévue vendredi 29 janvier à 19h. Compte-tenu du contexte sanitaire et des informations en notre possession au moment de l'impression de ce magazine, nous ne sommes pas en mesure de vous assurer que cette cérémonie pourra se faire en présence de public. Nous vous invitons à consulter la page facebook Ville de Chenôve pour rester informé.

LA VILLE RENFORCE LES MOYENS D'ACTION DE SA POLICE MUNICIPALE

Le renforcement des effectifs, l'extension des horaires de travail, en soirée et le week-end notamment, et l'armement de la police municipale, par son caractère dissuasif, permettront aux agents de remplir de nouvelles missions avec l'assurance de pouvoir faire face à d'éventuelles situations de crise, tout en sachant que les compétences des policiers municipaux restent différentes de celles de la police nationale. Les fonctions de sécurité et du maintien de l'ordre restent de la responsabilité de l'Etat. La police municipale peut et doit ainsi agir en complémentarité – et non en substitution – des forces de l'ordre nationales pour les cheneveliers et leur tranquillité, première des libertés.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

Dans la mise en œuvre de ce dispositif global, une nouvelle étape va être franchie à partir de 2021. Plusieurs mesures vont en effet renforcer les moyens d'action et d'intervention de la police municipale et sa présence sur le terrain :

- Poursuite des recrutements de policiers municipaux jusqu'à 12 agents d'ici 2022
- Recrutement d'agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) jusqu'à 4 agents d'ici 2022
- Extension des horaires de travail de la police municipale en soirée et le week-end
- Armement de la police municipale par arme létale de catégorie B

- Signature d'une nouvelle convention de coordination entre la Police municipale et la Police Nationale
- Création d'un service municipal de prévention spécialisée
- Poursuite du déploiement des caméras de vidéoprotection (+ 4 nouvelles caméras en 2021)
- Poursuite du travail engagé avec Dijon Métropole pour la sécurisation des voiries afin de lutter contre la délinquance routière

CE QU'UN POLICIER MUNICIPAL PEUT FAIRE :

- ✓ Conduire le contrevenant à un officier de police judiciaire (en cas de flagrant délit)
- ✓ Rétention du permis de conduire (si excès de vitesse de plus de 40km/h)
- ✓ Relever l'identité du contrevenant (si infraction)
- ✓ Passer les menottes (si infraction et menace ou risque de fuite)
- ✓ Utiliser son arme



CE QU'UN POLICIER MUNICIPAL NE PEUT PAS FAIRE :

- ✗ Des contrôles d'identité aléatoires
- ✗ La fouille des véhicules
- ✗ Des actes d'enquête
- ✗ La constatation des contraventions relatives à l'intégrité des personnes
- ✗ L'exercice du maintien de l'ordre

En réponse à ce que nous observons sur le terrain depuis de nombreuses années, la municipalité a engagé, depuis longtemps, une réflexion en matière de tranquillité publique qui nous a conduit à renforcer notre police municipale par des moyens humains et matériels. C'est une nouvelle étape dans la mise en œuvre de notre stratégie globale qui, depuis 2015, prend en compte de nouvelles problématiques rencontrées sur notre territoire.



Joëlle BOILEAU
Adjointe au maire

Déléguée à la Tranquillité Publique, aux Travaux, à la Préservation et à la valorisation du patrimoine, et à la Mémoire et au monde combattant

UNE PRATIQUE TRÈS ENCADRÉE

La réglementation, très stricte en la matière, prévoit un ensemble de mesures à remplir pour être reconnu(e) apte à porter une arme :

- être volontaire, apte physiquement et psychologiquement (le suivi médical associé est scrupuleusement observé) ;
- être solidement formé(e) à la réglementation et à la pratique par des instructeurs dédiés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ;
- être autorisé(e) par la Préfecture à la détention d'arme d'une catégorie précise (5 ans de validité).

Pour compléter son dispositif, la Ville de Chenôve prévoit des cycles de formation de ses agents de police municipale avant et pendant la mise en service.

ET AILLEURS EN FRANCE ?

4,9 policiers municipaux pour 10.000 habitants en moyenne en France (selon le Panorama de la police municipale Edition 2020).

53 % des policiers municipaux sont équipés d'une arme létale en France.

UN PLAN MUNICIPAL POUR LA LAÏCITÉ

POUR FAIRE VIVRE NOS ENGAGEMENTS ET NOS VALEURS COMMUNES

Faire vivre les valeurs de la République à Chenôve est un axe majeur de l'action menée par la ville depuis de nombreuses années. Cette volonté s'exprime tout aussi bien en interne à l'attention des agents qu'en externe à l'attention des usagers du service public et des différents interlocuteurs de l'institution municipale.

Sur ces questions, différents projets ont déjà vu le jour ces dernières années. Une cérémonie annuelle d'entrée dans la citoyenneté française à l'Hôtel de Ville, la Fête de la République qui a lieu tous les 21 septembre depuis 2017, l'inauguration en 2019 d'une fresque murale représentant la Marianne de Chenôve qui fut choisie dans le cadre d'un projet participatif. Autant d'exemples parmi d'autres qui témoignent d'un engagement municipal constant et quotidien, en lien d'ailleurs avec l'ensemble des ressources vives du territoire, les associations chenevelières et nos partenaires en premier lieu.

Aujourd'hui, il convient d'aller plus loin dans une démarche collective qui vise à réaffirmer collectivement la pertinence de notre modèle républicain, humaniste et universaliste que nous devons, toutes et tous, promouvoir et transmettre. C'est pourquoi dans le cadre d'un plan global d'action, les élus ont adopté lors du dernier Conseil municipal une Charte des valeurs de la République et de la Laïcité qui sera diffusée largement. Elle constitue la première étape du « Plan Municipal pour la Laïcité ». Elle sera suivie de la future création d'un Observatoire municipal de la Laïcité, pivot central des politiques publiques qui vont être mises en œuvre dans les mois et les années à venir pour continuer de faire vivre nos belles valeurs communes !



EXTRAIT DES TEXTES FONDATEURS

Articles 4 et 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Article 4
« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. »

Article 10
« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »

Extrait du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946
« 3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Extrait de l'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958
« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Articles 1 et 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État

Article 1
« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Article 2
« La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. »

CHARTRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DE LA VILLE DE CHENÔVE

PRÉAMBULE

Institution publique de proximité, la Ville de Chenôve s'engage à préserver et à défendre, sur le territoire communal, les valeurs inscrites dans les textes fondateurs de la République précédemment cités que sont la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et la Constitution du 4 octobre 1958, ainsi que le principe de Laïcité garanti par la loi du 9 décembre 1905.

Cette Charte des valeurs de la République et de la Laïcité est l'expression de l'engagement de la Ville de Chenôve et concerne tous ses agents, ses élus, ses usagers, les organismes et organisations ayant reçu délégation de service public ainsi que les partenaires dont elle soutient financièrement l'action. Cet engagement prend particulièrement sens dans un contexte où la République subit des provocations et/ou des atteintes régulières dont le but serait de remettre en cause les valeurs qui la fondent.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation ou d'identité sexuelle, ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux femmes et aux hommes.

Dans ce cadre, la Laïcité repose sur trois principes :

- La Liberté de conscience et de culte
- La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et culturelles
- L'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs « non croyances », quelles que soient leurs convictions.

Les valeurs de la République permettent l'exercice de la citoyenneté. Elles impliquent le rejet de toute violence, le rejet de toute discrimination et garantissent l'égalité des femmes et des hommes. Elles reposent également sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre. Les respecter impose qu'aucun principe religieux ne leur est supérieur.

Nul ne peut se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour ne pas appliquer les principes et valeurs de la République. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. La liberté de culte ou de conviction rencontre nécessairement les limites liées au respect du pluralisme religieux et à la liberté de ne pas croire, à la protection des droits et des libertés d'autrui, au maintien de l'ordre public, de la paix civile et du vivre ensemble.

Si la loi impose l'exercice du principe de neutralité aux services publics, les usagers du service public, comme les acteurs privés ne doivent pas entraver la Liberté et le libre-arbitre d'autrui, dans le souci de l'intérêt général.

La Ville de Chenôve décide de promouvoir et de faire respecter ces principes dans tous les champs de son intervention, en garantissant à toutes et tous la liberté d'adhésion et d'accès aux services. La Ville s'engage dans la lutte contre les discriminations, elle exprime fortement et sans ambiguïté son refus des incivilités, des provocations, des violences et des incitations à la haine.

LES AGENTS ET LES DÉLÉGAIRES DES SERVICES PUBLICS

Article 1^{er}

Le devoir de stricte neutralité s'impose à tout service public quelle que soit la nature de sa relation avec un administré ou un usager, et quel que soit le domaine d'activité. Il en résulte un devoir de stricte neutralité pour les agents de la Ville de Chenôve. Ils doivent adopter un comportement impartial vis-à-vis de leurs collègues ainsi que de toutes les personnes et organismes avec lesquels ils sont en contact et respecter la Liberté de conscience de leurs interlocuteurs. Ce devoir s'applique également à tout organisme et/ou toute personne morale ayant reçu une délégation de service public de la Ville de Chenôve.

Article 2

La Liberté de conscience est garantie aux agents publics. Cependant, la manifestation de leurs convictions dans l'exercice de leurs fonctions constitue un manquement au devoir de neutralité.

Article 3

Il appartient aux personnels d'encadrement de faire respecter l'application du principe de Laïcité et à tout agent public de transmettre aux usagers le sens et la valeur des principes fondamentaux de la République.

LES PARTENAIRES DE LA VILLE DE CHENÔVE

Article 4

Toutes les personnes morales publiques ou privées soutenus de quelque manière (financière ou matérielle) par la Ville de Chenôve et/ou ayant reçu une délégation de la municipalité respectent et font respecter les principes et valeurs de la République. Les organismes appartenant au mouvement d'éducation populaire et de jeunesse, au mouvement sportif, au monde de la culture, au secteur de la solidarité et de l'humanitaire et/ou au monde combattant s'engagent particulièrement à transmettre ces valeurs au travers de leurs œuvres éducatives, de l'action associative ainsi que dans le sport. À ce titre, ils contribuent à l'égal traitement de tous, sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation ou d'identité sexuelle, ou de religion et luttent contre toutes les formes de discriminations.

Ils s'engagent à faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes, refusent toutes les formes de sexisme et de violence faites aux mineurs, ou majeur.e.s, et toutes les formes de harcèlement, le port imposé de tenues vestimentaires à caractère religieux, le refus de contact ou de relation hiérarchique avec des femmes ou des hommes. Ils veillent à l'intégrité morale et physique des jeunes et notamment des mineurs (maltraitance psychologique ou physique, violence à caractère sexuel, mise sous emprise psychologique). Ils protègent leurs adhérents, salariés, bénévoles et usagers contre tout prosélytisme qui constituerait des formes de pressions et les empêcherait d'exercer leur libre arbitre et de faire leurs propres choix.

Ils n'acceptent pas que des individus puissent se prévaloir de leur appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux lois de la République. Ils ne tolèrent ni les violences ni les incivilités ou tout autre comportement significatif le rejet et la haine de l'autre, en particulier sur les terrains de sport et dans les tribunes des stades.

L'adoption et le respect des principes précédemment cités constituent une conditionnalité à tout octroi d'aides, de soutien financier ou matériel consenti par la Ville de Chenôve, ainsi qu'à toute conclusion de contrat de délégation de service public municipal. Ils constituent aussi un motif de refus et/ou de suspension d'aides, de soutien financier ou matériel de la Ville, ainsi que la suspension de tout contrat de délégation de service public municipal.

Dans ce cadre, l'adoption et le respect des principes précédemment cités seront intégrés dans toutes les futures conventions d'objectifs et de moyens signées entre la Ville de Chenôve et ses partenaires ainsi que dans tout futur contrat de délégation de service public conclu entre la Ville et tout délégataire potentiel.

LES CITOYENS ET HABITANTS DE CHENÔVE

Article 5

La Liberté de conscience s'applique aux administrés et usagers des bâtiments, des équipements et services publics municipaux.

Le droit des usagers d'exprimer leurs convictions religieuses, syndicales, politiques, philosophiques s'exerce dans la limite du bon fonctionnement et de la neutralité du service public, du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions ainsi que des impératifs d'ordre public, de sécurité et d'hygiène.

Article 6

A l'intérieur des lieux dédiés aux services publics municipaux, les usagers des dits services doivent s'abstenir d'actes de prosélytisme, religieux ou autres, à l'égard des autres usagers ou des agents du service public de nature à porter atteinte à la neutralité du service, ainsi que tout comportement de nature à risquer de porter atteinte aux règles d'hygiène, de sécurité ou à troubler l'ordre public.

Article 7

Les usagers des services publics municipaux ne peuvent se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour ne pas appliquer les principes et valeurs de la République, et ainsi, porter atteinte à la cohésion sociale de la Ville.

Pour les mêmes motifs, ils ne peuvent également récusar un agent public municipal ou d'autres usagers du même service public, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public.

VILLE DE
CHENÔVE

Avec cette Charte communale, la Ville de Chenôve se dote d'un outil et d'un cadre partagés qui permettent de réaffirmer collectivement notre attachement à ce qui fonde notre socle commun. Avec cette nouvelle étape, la Vie de la Cité pourra s'organiser dans un espace public apaisé. Chacune et chacun, indépendamment de ses convictions philosophiques, politiques ou religieuses sera solidairement garanti de sa liberté absolue de conscience.



Patrick AUDARD,
Adjoint au maire
Délégué à la Vie de la Cité, à
l'Administration générale, aux Finances
et à la Commande publique

➤ RETROSPECTIVE 2020

Malgré les conditions sanitaires difficiles pour tous, la Ville de Chenôve a proposé de nombreuses actions solidaires, culturelles, sportives au service de ses concitoyens avec pour objectif de garder le lien social durant les périodes de confinements et de restrictions. Retour en images sur une année 2020 hors du commun.



1

➤ Cérémonie des vœux 2020

Janvier



2

➤ Repas des aînés

Février



3

➤ Semaine intergénérationnelle



5

Mars

➤ Plantation à la Cabane



4

➤ Prix des bacheliers avec mention



6

Atelier des couturières solidaires



7

Distribution de masques à la population

Mai



8

Prêt à emporter à la bibliothèque

Mai



9

Élection du Maire de Chenôve

Mai



10

Concert solidaire pour la Fête de la musique

Juin



11

Signature de la convention «Cité éducative»

Juin



12

Les vacances apprenantes

Juillet



13

➤ Raid aventure

Août



14

➤ Les activités de l'été



15

➤ Candidature au CPJe dans les collèges

Septembre



16

➤ Les journées du patrimoine

Septembre



17

➤ Réalisation d'une fresque par Stoul, impasse Jules Ferry



18

➤ Réunion publique sur le projet Kennedy



19

Atelier d'écriture
lors de la Semaine Bleue



20

Les quotidiennes sportives

Octobre



21

Opération «1000 livres
pour les cités éducatives»



22

Tirage au sort des instances participatives

Décembre



23

Distribution à domicile
des colis des aînés



25

Distribution des sacs
gourmands aux enfants



24

Ouverture de
l'épicerie solidaire

PARTICIPATION CITOYENNE EN ACTES

LES ÉLUS VIENNENT À VOTRE RENCONTRE #SAISON 6

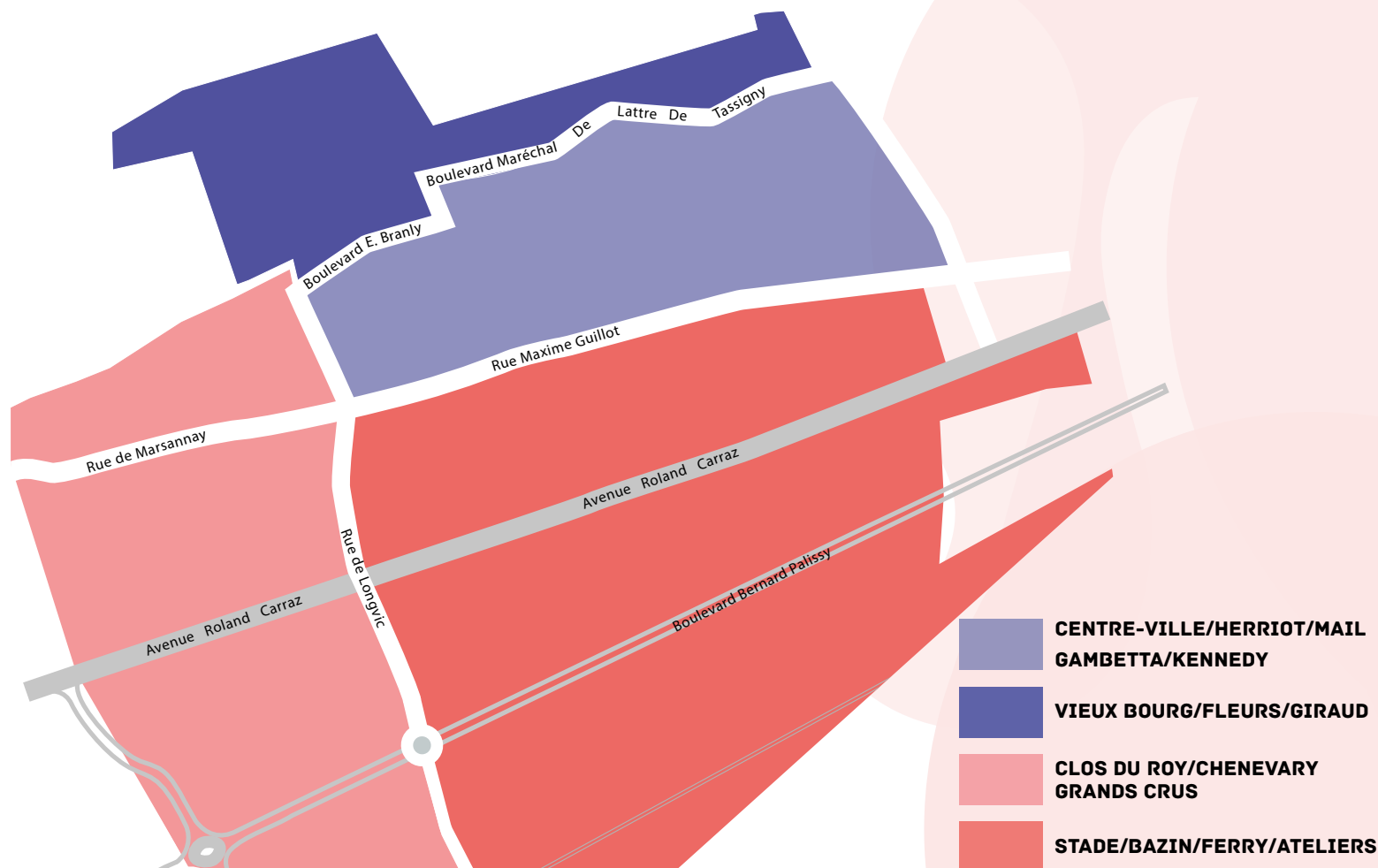
Depuis 2016, le Maire et les élus viennent régulièrement dans votre quartier pour vous rencontrer, échanger, recueillir vos demandes et impressions, pour évoquer avec vous l'action municipale au plus près de chez vous.

Forte de cette première expérience réussie en matière de démocratie participative, l'équipe municipale a souhaité reconduire le dispositif avec des évolutions utiles pour le mandat 2020-2026. La nouvelle géographie proposée va permettre de lier l'action que la municipalité conduit sur le terrain avec la dynamique impulsée par les conseils citoyens et participatifs de notre ville. En effet, les 8 quartiers

précédemment établis sont regroupés en territoires qui correspondent aux secteurs des conseils citoyens et participatifs. Ils feront l'objet d'une visite de quartier le samedi et d'une réunion de quartier le mercredi soir avec un calendrier des réunions qui vous sera diffusé ultérieurement.

Vos élus continueront de vous accueillir lors de permanences de quartier le samedi matin pour recueillir vos doléances ou sur rendez-vous.

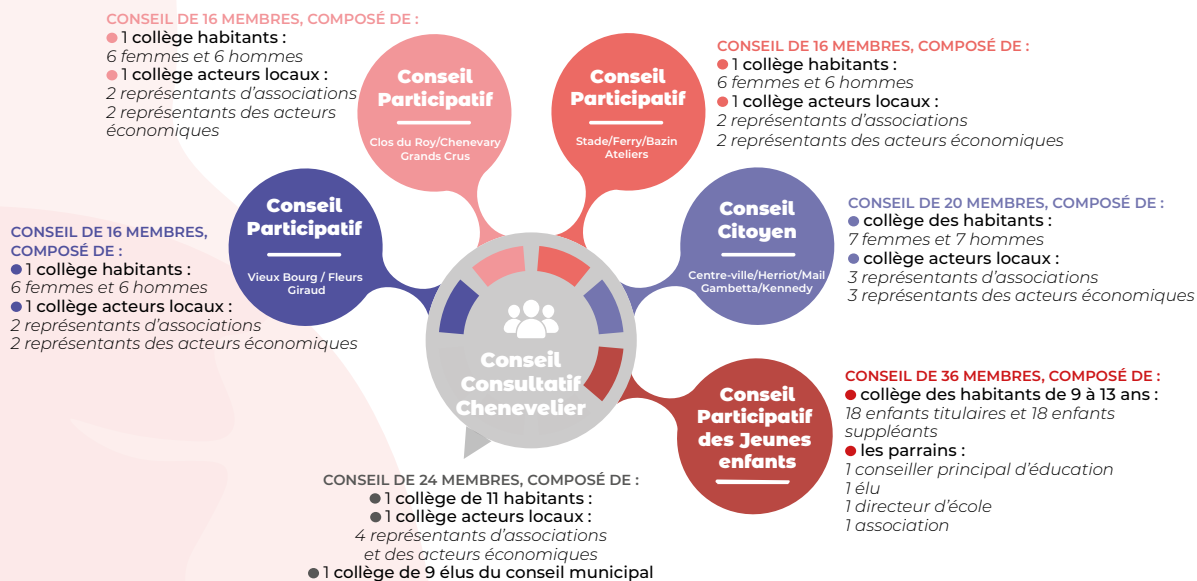
À Chenôve, la démocratie de proximité est une réalité très concrète qui s'exprime au quotidien avec vous et pour vous !



VOTES DES MEMBRES DU CPJe

Chaque Chenevelier âgé entre 9 et 13 ans et domicilié à Chenôve avait la possibilité de candidater pour devenir membre du CPJe, conseil participatif des jeunes enfants.

Ce sont 36 enfants qui ont été choisis démocratiquement en novembre dernier, 18 titulaires et 18 suppléants. Tous pourront prendre part à la vie de leur commune pour agir et créer des projets, améliorer le cadre de vie de leurs camarades et des jeunes concitoyens ou encore décider d'actions pour l'intérêt de tous les Cheneveliers. Elus pour 2 années, pour mener à bien leur mission, ils pourront compter sur l'accompagnement de quatre animateurs pour les aider à porter jusqu'au Conseil Consultatif Chenevelier – le CCC – instance chapô de toutes, leur projet.



RENOUVELLEMENT DES INSTANCES PARTICIPATIVES PAR TIRAGE AU SORT

Le 1^{er} mandat des membres des instances participatives étant arrivé à son terme, la campagne d'information et d'appel à candidature pour le second mandat et le renouvellement des membres des instances participatives a commencé en septembre dernier.

Le renouvellement des membres des quatre conseils participatifs et citoyen s'effectue par tirage au sort à partir des personnes inscrites sur la liste électorale. Cette méthode assure l'impartialité dans le choix des membres. Le hasard ne favorise aucun candidat. Elle assure également la participation de tous, et pas seulement la seule participation de ceux qui se portent volontaires. Enfin, elle permet de solliciter, par le biais du hasard, des habitantes et des habitants qui n'ont pas nécessairement l'idée de participer par méconnaissance ou tout simplement parce que l'information n'est pas arrivée jusqu'à eux. 30 hommes et 30 femmes sont tirés au hasard pour chaque secteur. Au total, 240 personnes reçoivent un courrier de la municipalité leur indiquant qu'ils ont été tirés au sort pour devenir membre d'une instance participative.

Ces personnes n'ayant pas fait acte de candidature, peuvent souhaiter ne pas devenir membre d'une instance. Chacun étant évidemment libre de son engagement ou non. Il est important de rappeler que la participation se conçoit de manière volontaire et spontanée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, l'identification de 30 femmes et 30 hommes est nécessaire pour obtenir au final un conseil constitué de 12 membres masculins et féminins pour les 3 conseils participatifs et de 14 membres d'hommes et de femmes pour le conseil citoyen du quartier prioritaire de Chenôve. Courant février, ce dispositif sera complété par le tirage au sort des personnes travaillant à Chenôve, membres d'association, commerçants, chef d'entreprises.

À partir du printemps, toutes ces nouvelles instances dotées de nouveaux membres et de budget participatifs, seront prêtes à travailler pour réaliser de beaux projets pour leur ville et les habitants.

LE SAVOIR AGIR ENSEMBLE

C'est Chenôve, sa marque de fabrique, son identité, celle de donner la parole à ses citoyens. Partout dans la ville, dans tous les quartiers, au cœur des projets, la participation des habitants est active.

Depuis 5 ans, les Cheneveliers ont la possibilité de faire entendre leurs avis, de partager leurs remarques, autant d'occasions d'apporter sa contribution à la vie de notre ville.

Les visites, permanences et réunions publiques avec les élus établissent le lien entre habitants et municipalité. Lors de ces rendez-vous de proximité, tout peut être abordé, aucune question n'est tabou. Les instances citoyennes, conseils citoyens

et participatifs pour les adultes comme pour les jeunes, constituent une autre opportunité de s'engager pour sa commune.

Enfin, la maison du projet située le long du parc urbain en face de la bibliothèque est le lieu repère pour donner son avis, poser des questions, se renseigner.

Pour celles et ceux qui privilégient le numérique, la rubrique **JE PARTICIPE** du site internet **ville-chenove.fr** permet également de poster des suggestions.



JEUX POUR ENFANTS À LA PLAINE HERRIOT



COMPOSTAGE PARTAGÉ, ESPACE PARABIAGO



NOUVEAUX AGRÈS AU PLATEAU



FRESQUE DE STOUL

PLACETTE DE COMPOSTAGE : COMMENT L'UTILISER ?

Une placette de compostage a pris place espace Parabiago dans le quartier des Grands Crus. Cette première expérience a vu le jour grâce à la mobilisation d'un collectif d'habitants, du conseil participatif, de la MJC, de Dijon métropole, de l'association Aborescence et de la Ville de Chenôve.

Du financement du matériel, à son installation, en passant par son entretien, chacun apporte sa pierre à l'édifice en contribuant à faire que cette première initiative de collecte de déchets biodégradables soit un succès. Une placette de compostage peut accueillir le compost de 200 foyers. Une nouvelle implantation repose sur la

motivation d'un quartier, de ses habitants à faire vivre un compostage collectif.

Si vous êtes tenté.e.s par cette démarche responsable, vous pouvez envoyer un mail à grandscruscompost@gmail.com pour rejoindre la placette des grands crus.

Pour toutes informations au sujet de la mise en place d'initiative similaire dans d'autres quartiers, vous pouvez contacter la maison du projet au :

> 03 80 51 56 10

> maisonduprojet@ville-chenove.fr



PARTICIPATION DES HABITANTS LA CLAIRIÈRE CALME

Située le long du parc urbain, l'espace public La cabane tient son nom du jeu de bois et de cordes mis en place depuis un an pour répondre aux attentes des jeunes. Ce nouvel espace public propose plusieurs ambiances. Parmi elles, la clairière calme. Comme son nom l'indique, le lieu offrira à terme, un espace de repos, un petit coin tranquille. En attendant que la nature fasse son œuvre avec l'arrivée du printemps et des beaux jours, des habitants du quartier ont écrit des mots, des messages qui une fois installés sur les clôtures de bois, habilleront cet espace.



POUR L'AMÉLIORATION DE VOTRE CADRE DE VIE

Petit tour d'horizon des nouveautés en matière d'aménagements et d'équipements au travers des dispositifs existants à Chenôve.



Déneigement : des réponses à vos questions

Dijon métropole assure le déneigement de l'ensemble des voies des 23 communes avec 42 véhicules adaptés et 3 laveuses équipées de lames spécifiques. En cas de fortes précipitations, ce dispositif peut fonctionner 24h/24h pour assurer prioritairement le déneigement des voies principales et celles empruntées par les transports en commun.

Chaque propriétaire ou locataire est tenu de dégager la neige et d'éliminer le verglas devant sa propriété afin d'assurer aux piétons une circulation sans danger.

La mairie met à disposition des particuliers un bac à sel au centre technique municipal, rue de Longvic - 03 80 51 55 82

Horaires d'ouverture : 8h à 12h - 13h30 à 17h15



Illuminations de Noël

Comme chaque année, la municipalité décore les rues principales de la commune. Ce sont 148 décors, guirlandes et gouttes d'eaux qui sont mis en place depuis le 5 décembre pour le plus grand bonheur des petits comme des grands. Tous ces éclairages sont de type LED permettant une économie d'énergie de 85% par rapport aux anciens motifs. En complément de cette décoration, des sapins soigneusement sélectionnés et issus de forêts gérées durablement prennent place dans différents endroits de la ville.

Pensez à la voiture Citiz !

De quoi s'agit-il ? Citiz est une voiture à l'utilisation partagée, disponible à la location pour 1 heure, 1 jour ou plus. Stationnée place Pierre Meunier sur le parking de l'Hôtel de Ville, sa réservation s'effectue directement en ligne. L'espace public numérique situé juste en face peut vous accompagner dans cette démarche.

Réservation sur www.bfc.citiz.coop



De nouveaux aménagements dans le quartier Grands Crus-Clos du Roy

Des aménagements de sécurisation ont été réalisés début novembre 2020, rue des Gallandiers et rue Prairial afin de limiter les passages des motos et scooters tout en permettant aux piétons et poussettes de pouvoir emprunter ces cheminements.

Aménagement du cimetière

Une nouvelle extension du jardin cinéraire a été réalisée au cimetière. Cet aménagement de type carré des incinérés a une capacité de 16 concessions. Des travaux paysagers ont été également réalisés pour embellir le lieu.



Mise en place d'un dispositif anti-dépôt sauvage

Un dispositif constitué d'une caméra de vidéo-protection et d'un panneau précisant le rappel à la loi a été mis en place sur plusieurs points stratégiques où des dépôts sauvages ont été constatés.

En complément de ce dispositif, des rappels sur les bonnes pratiques à respecter en matière de tri des déchets seront faits par le biais d'affichettes pour sensibiliser la population et éviter ainsi ce type de dépôt.

CHENÔVE, Bienveillante et solidaire



« La solidarité, c'est aider chacun à porter le poids de la vie et à la rendre plus facile. » Ces mots, de l'écrivain et philosophe suisse Frédéric-Henri Amiel, entrent en résonance avec l'action de la puissance publique à destination de celles et de ceux qui sont victimes des accidents de la vie. Ce mot « solidarité », auquel beaucoup de Français en général et beaucoup de cheneveliers en particulier sont attachés, résume au mieux l'engagement de la municipalité pour faire en sorte qu'à Chenôve, personne ne soit laissé sur le bord du chemin.

Dans un contexte rendu encore plus difficile par la crise sanitaire que nous traversons et dont nous ne faisons que percevoir les conséquences économiques et sociales, il est important de rester vigilant et de redoubler d'efforts, en portant une attention particulière aux publics que ces derniers mois ont particulièrement fragilisés. C'est la raison pour laquelle la Ville a très récemment octroyé une subvention exceptionnelle à deux associations pour les aider à faire face à un afflux très important de nouveaux bénéficiaires. De plus, et parce que c'est une préoccupation des élus, la municipalité a également communiqué auprès des nombreux commerçants et artisans installés sur le territoire pour les sensibiliser sur les dispositifs d'aides mis en place par l'Etat, mais également par des collectivités locales comme Dijon métropole.

La municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) restent mobilisés au quotidien pour se tenir aux côtés de celles et ceux qui en ont besoin. On ne le sait que trop bien, une rupture, l'apparition de la maladie, la perte d'un proche ou d'un emploi peuvent contribuer à ce que s'écroule le monde dans lequel on est habitué à vivre.

Mais, parce que l'union fait la force et qu'à plusieurs on est toujours plus fort, la Ville peut aussi compter sur l'aide et le soutien de ses partenaires issus du monde associatif et/ou de l'Economie Sociale et Solidaire pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée. Ils peuvent compter sur la municipalité pour être à leur écoute et à leurs côtés pour mener un combat commun contre la pauvreté, l'exclusion ou l'isolement.

QUIZZ

La solidarité, c'est pour tous les habitants de Chenôve ?

Oui. Quel que soit son profil, homme ou femme, seul ou en famille, jeunes ou séniors, tous les cheneveliers peuvent profiter des démarches de solidarité de la commune à leur égard grâce à ses infrastructures, ses actions ou ses partenaires. L'insertion dans l'emploi des jeunes ou des femmes, la réussite scolaire, la lutte contre la fracture numérique, l'accès à la santé et aux droits sociaux pour tous, la bienveillance et les petites attentions envers les publics isolés et les personnes âgées, l'accessibilité pour les citoyens en situation de handicap traduisent la volonté de la commune d'agir pour l'ensemble de ses habitants.

Est-ce que la ville développe de nouvelles choses chaque année ?

Oui. En fonction des besoins exprimés, des évolutions de la société, du contexte socio-économique voire sanitaire en 2020, la ville a su faire évoluer son offre relative à la solidarité tout en conservant les

services qui ont fait leur preuve. En 2020, les confinements ont amené à repenser et adapter certains services. En 2021, les Cheneveliers verront ainsi arriver une proposition de complémentaire santé pour les plus démunis, les élèves seront équipés d'outils numériques. La ville s'appuie et soutient également les associations et les acteurs du territoire pour apporter des services à la population qui complètent son action.

Comment savoir si on peut prétendre à cette solidarité ?

Le CCAS de la ville de Chenôve peut répondre à toutes les questions et orienter, le cas échéant, les habitants vers l'interlocuteur privilégié et les accompagner au mieux. Il est une porte d'entrée unique pour connaître ses droits, les aides et les services auxquels chaque Chenevelier peut prétendre en fonction de son besoin, de son âge, de sa situation.

ENSEMBLE FACE À LA DIFFICULTÉ

Les accidents de la vie peuvent frapper n'importe qui n'importe quand. Pour accompagner les habitants qui rencontreraient une difficulté ou se retrouveraient isolés d'une façon ou d'une autre, la municipalité multiplie les actions accessibles au plus grand nombre.

TOUTES LES RÉPONSES EN UN MÊME LIEU



CCAS de la ville de Chenôve :
> 2 place Pierre Meunier
21300 Chenôve
> 03 80 51 56 11

Informations et inscriptions aux ateliers CARSAT :
> à la bibliothèque
03 80 51 55 09
> à l'Espace public numérique
03 80 51 55 79

Pour connaître ses droits ou bénéficier d'un accompagnement social, le CCAS de la ville de Chenôve joue le rôle d'un guichet unique. Ses équipes, renforcées par la présence de deux personnes du service social de Dijon Métropole, conseillent et guident les familles tout autant que les publics sans enfant (l'aide sociale à l'enfance étant pris en charge par le Conseil Départemental). Passées les portes, les Cheneveliers peuvent y recevoir un accompagnement ou être orientés pour avoir recours aux aides auxquelles ils peuvent prétendre. Le CCAS s'impose également comme un lieu ressource pour les questions de réussite éducative et d'animation pour les aînés.

Désormais labellisé « Point Conseil Budget », le CCAS, peut aussi offrir un conseil ou une orientation de manière personnalisée, gratuite et confidentielle, à tous les habitants, qu'ils soient en situation de précarité ou pas, qui le sollicitent afin d'obtenir une aide pour mieux gérer son budget. Il s'agit de prévenir les situations de surendettement notamment. Chacun peut ainsi venir solliciter un diagnostic de sa situation ou participer à des sessions collectives d'accompagnement.

Afin que les cheneveliers les plus âgés ne se retrouvent pas quant à eux démunis face au numérique qui nous entoure de plus en plus, la ville de Chenôve et son CCAS, en partenariat avec la CARSAT, ont mis en place des ateliers d'initiation et de perfectionnement. Grâce à la plus grande maîtrise des connaissances de base sur les outils informatiques et leurs usages, les retraités de la commune pourront eux aussi surfer sur le web pour se divertir ou s'informer, rester en contact avec leurs proches mais aussi réaliser leurs démarches en ligne. Indispensable pour appréhender avec sérénité des périodes d'isolement. Les ateliers profitent des équipements réunis au sein de l'Espace Public Numérique basé au CCAS.

LE COEUR BONBIS OUVRE SES PORTES À CEUX QUI EN ONT BESOIN

Cette épicerie sociale et solidaire propose sur 380m² un grand nombre de références : produits frais, boucherie, produits surgelés, produits d'hygiène, produits d'épicerie.

Son accès est réservé aux personnes en difficulté et aux bénéficiaires d'aides sociales. Préalablement orientée par un travailleur social du CCAS ou d'une autre institution, la personne se verra remettre par le « Cœur Bonbis », lors de sa première visite, une carte d'adhérent. Elle pourra ensuite accéder à tous les produits présents en magasin avec des réductions pouvant aller jusqu'à -80% du prix.

Coeur Bonbis :
> 37 Avenue du 14 Juillet
21300 Chenôve

START AGAIN, UN NOUVEAU DÉPART POUR LES FEMMES DE CHENÔVE

Les Chenevelièrès à la recherche d'un emploi ou d'une formation peuvent compter sur Amis'Mots. Avec le soutien de la commune, l'association met en place une formation pluridisciplinaire destinée aux femmes confrontées à des difficultés sociales et professionnelles.

Le programme « Start Again » contribue à développer la confiance en soi et les compétences indispensables pour retrouver un emploi. Une dizaine de femmes participent à chaque session du programme.

Le programme 2021 se prépare, renseignez-vous auprès du :

CCAS de la ville de Chenôve :
> 2 place Pierre Meunier
21300 Chenôve
> 03 80 51 56 11



VEILLER SUR LES CHENEVELIERS

Quelques minutes au téléphone peuvent égayer la journée des personnes en situation d'exclusion. Sur simple inscription au registre de veille sociale auprès du CCAS, les habitant(e)s de plus de 70 ans, reconnus inaptes au travail ou encore en situation de handicap ou d'urgence sociale peuvent recevoir régulièrement des appels de convivialité dans les périodes les plus difficiles. En fonction des besoins, les agents du CCAS à l'autre bout de la ligne pourront converser, parler météo ou actualité mais aussi guider les cheneveliers en perte d'autonomie dans les démarches du quotidien ou d'ordre médical.

Pour vous ou pour un proche en difficulté, l'inscription se fait par téléphone au **03 80 51 55 54** ou sur le site de la ville en téléchargeant la fiche d'inscription confidentielle au registre des personnes vulnérables.

CCAS de Chenôve - Maison des Aînés
> 33 rue Armand Thibaut
21300 Chenôve
> 03 80 51 55 54

CHENÔVE ACCESSIBLE

La ville de Chenôve a lancé pour ce nouveau mandat une commission communale pour l'accessibilité. Présidée par le maire ou son représentant, ses membres sont des élus, des associations œuvrant dans le domaine du handicap ou des personnes âgées, des acteurs économiques ainsi que toute personnalité compétente. Cette commission va émettre, chaque année, des préconisations quant à l'accessibilité de la ville, de sa voirie à ses espaces publics en passant par ses bâtiments ou les transports pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite en prenant en compte les différents types de handicap. A travers cette commission, la ville de Chenôve œuvre à rendre 100% des espaces publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'APPEL DES MAIRES POUR UNE RELANCE SOLIDAIRE

8 maires de villes populaires dont le maire de Chenôve et Président de l'Association des Maires Ville et Banlieue de France ont obtenu qu'1% du plan de relance de 100 milliards d'euros soit consacré aux territoires vulnérables suite à l'alerte lancée au Président de la République pour faire face à l'urgence sociale. Une nécessité pour notre ville. Bravo !

Notre politique en matière de solidarité est un axe majeur de l'action municipale, surtout dans un contexte où nous devons faire face aux conséquences économiques, sociales de la crise sanitaire que nous connaissons. Rendre Chenôve encore plus solidaire est un des dix engagements de la majorité municipale pour les années à venir.

La Ville restera pleinement mobilisée avec ses partenaires pour se tenir aux côtés de celles et de ceux fragilisés par les aléas de la vie.



Christiane JACQUOT,
Adjointe au maire
Déléguée à la Solidarité, à
l'Inclusion et à l'Action sociale

La mutuelle municipale en 3 questions

> Comment la ville de Chenôve se montre-t-elle solidaire dans le domaine de la santé ?

En 2019, 5% de la population française n'est toujours pas couverte par une complémentaire santé. Des personnes aux revenus modestes refusent de se faire soigner pour des raisons financières. Les 18-24 ans sont les plus concernés, notamment les étudiants. Le maire, avec son équipe municipale a souhaité apporter une réponse à cette triste réalité en souscrivant une complémentaire santé pour que les plus fragiles disposent d'un tarif abordable, comme il s'y était engagé.

> Cette mutuelle municipale sera accessible à tous ?

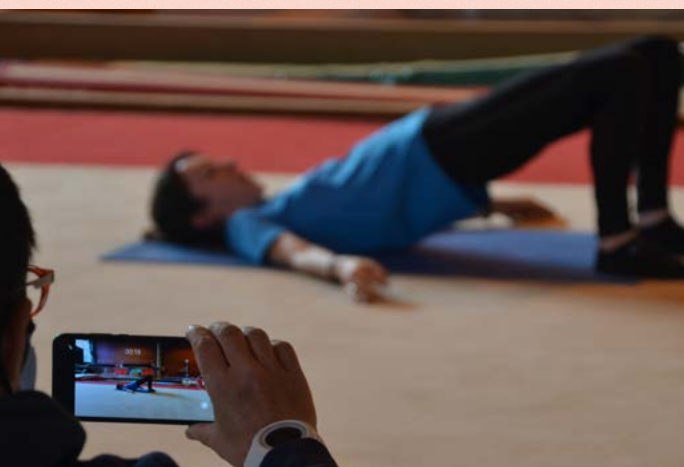
Oui, elle sera accessible à toutes et tous, et notamment aux personnes les plus fragiles qui ont difficilement accès à d'autres offres de mutuelle, aux étudiants et aux jeunes ; aux travailleurs précaires : en CDD et en intérim, et bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi ; aux retraités ; aux inactifs ; aux bénéficiaires d'une affection longue durée.

> Après de qui s'informer ?

Véritable guichet unique de l'action sociale municipale, le CCAS est l'interlocuteur privilégié pour s'informer sur cette complémentaire santé mais aussi pour les démarches de la vie quotidienne et l'accès aux droits, aux soins, en cas de perte d'autonomie. Cette mutuelle devrait être disponible au 3e trimestre 2021.

SOLIDAIRE MAIS À DISTANCE

A deux reprises, les habitants comme les institutions ont connu le confinement. Pour que ces périodes soient vécues dans les meilleures conditions possibles, la ville a fait preuve d'adaptation et d'imagination pour maintenir un niveau élevé de service public et apporter une indispensable solidarité à chacun. Pour suivre au quotidien l'action de Chenôve, abonnez-vous en un clic à la page Facebook de la commune.



CONTINUER À BOUGER

Difficile pour les accros au sport de ne plus pouvoir se dépenser. Pour que chacun puisse s'entretenir en profitant des conseils d'un professionnel, les animateurs sportifs de Chenôve ont créé des vidéos disponibles sur la chaîne Youtube de la ville et établi un planning de séances quotidiennes pendant le confinement. Alors que les activités reprennent doucement, les éducateurs physiques et sportifs continuent d'accompagner les

Cheneveliers dans leur pratique avec des séances quotidiennes jusqu'au 31 janvier 2021 puis un programme hebdomadaire à partir du 6 février pour continuer à faire du sport, autrement. En douceur, en famille ou de façon plus intensive, les activités ne manquent pas. Pilate, yoga mais aussi gymnastique sur chaise, fit boxing ou encore crossfit sont accessibles en quelques clics sur la chaîne Youtube ou la page Facebook de la ville.



SE FORMER POUR SURFER

Pendant le confinement, les outils numériques ont montré tout leur intérêt à condition de savoir les utiliser. Pour ceux qui se sont retrouvés démunis face à ces technologies, l'Espace Public Numérique (EPN) de Chenôve propose des rendez-vous individualisés pour répondre aux besoins et aux questions de chacun. Ouvert à toutes et tous sans condition, l'EPN offre un accompagnement pour réaliser des démarches en ligne (déclaration d'impôt, carte d'identité, passeport, allocations familiales, bourse scolaire...), imprimer un document, rédiger un CV, rechercher un emploi, un stage ou profiter des services de la commune (inscription aux activités sportives...)

Informations et rendez-vous à l'Espace Public Numérique :

- > 2 Place Pierre Meunier
21300 Chenôve
- > 03 80 51 55 79
- > EPN@ville-chenove.fr



LIRE, UN BESOIN ESSENTIEL

Parce que pour de nombreux Cheneveliers la lecture fait partie des besoins essentiels, en particulier en période de confinement, la bibliothèque municipale avait instauré un système de livres en prêt à emporter. Renouvelé en cas de reconfinement futur, le système de drive a profité aux adhérents et à tous les habitants inscrits depuis. Outre des livres, le site www.bibliotheque.ville-chenove.fr permet de choisir des revues, CD, DVD mais aussi des jeux vidéo disponibles dans le catalogue. Une fois la sélection faite, un coup de téléphone permet de fixer un rendez-vous pour le retrait dans le respect des règles sanitaires. Les documents retournés sont ensuite mis en quarantaine et de nouveau disponibles à l'emprunt après 4 jours.

UN CADEAU POUR TOUS

Pour que Noël enchante petits et grands, la ville de Chenôve a mis en place le « Noël solidaire » dès 2016. En plus de la traditionnelle collecte de jouets auprès des acteurs économiques de la ville, chaque habitant qui le souhaitait pouvait faire oeuvre de solidarité en composant du 1er au 15 décembre une « Boite cadeau solidaire » remplie de produits utiles ou qui font plaisir. A ces dons se sont ajoutés ceux transmis par le groupe ID'EES, le groupe URGO et l'entreprise CINAR, soient des masques lavables, du matériel d'hygiène médicale et des produits de première nécessité. Collectés par des bénévoles en salle des fêtes, ces « boites cadeaux » ont ensuite été transmises au Secours Populaire et aux Restaurants du coeur chargés de les remettre à leurs bénéficiaires. Un peu de douceur pour terminer cette année si particulière...!

Pour cette initiative, nous tenons à remercier pour leur engagement à nos côtés : l'entreprise Cinar, le groupe ID'EES, le groupe URGO, le Secours Populaire, les Restaurants du coeur ainsi que le CCAS de Chenôve, Ensemble pour Chenôve, la MJC de Chenôve, l'association Soleil d'Or, l'A.F.P.C, le comité de jumelage, le petit musée Bonbis et les Amis du Lien Social.

SACS GOURMANDS

À Chenôve, tous les élèves des écoles maternelles, élémentaires et collèges ont été les heureux destinataires de « sacs gourmands », aux couleurs du Noël Solidaire. Petits gâteaux, papillottes et clémentines Bio étaient au rendez-vous pour permettre aux enfants de partir sereinement fêter l'arrivée du Père Noël. Ces sacs ont été confectionnés par les agents de la Ville et des bénévoles avec des produits achetés localement, puis distribués dès le mardi 15 décembre dans les établissements scolaires.



UN RÉGAL DE COLIS

Délice d'aubergines en verrine, croquant de poires, pain d'épice et autres clémentines et friture de Noël en chocolat ont été distribués aux Cheneveliers de plus de 71 ans. Dans le contexte sanitaire, la distribution des 1 000 colis offerts chaque année par la ville et le CCAS

a été réalisée à domicile, dans le respect des gestes barrières. Du 7 au 18 décembre, quatre équipes composées d'un agent et d'un élu se sont ainsi rendues au rendez-vous fixé avec chaque bénéficiaire pour lui déposer son colis de Noël. Un service personnalisé et adapté au contexte !

La culture au bout du fil

> Comment rendre la culture accessible pendant la crise sanitaire ?

Le conservatoire de la ville de Chenôve a mené une opération de lecture au téléphone destinée aux personnes isolées. Du 14 au 18 décembre, une trentaine de Cheneveliers ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir quelques grands textes écrits par des auteurs français du 19ème siècle.

> Comment se sont passées ces lectures ?

Le CCAS de la ville de Chenôve a identifié des personnes isolées et leur a proposé ce temps de lecture avec le choix entre différentes œuvres : Un extrait de « On ne badine pas avec l'amour » d'Alfred de Musset, un extrait des « Malheurs de Sophie » de la Comtesse de Ségur pour retomber en enfance ou encore des nouvelles de Guy de Maupassant. Les bénéficiaires ont ensuite fixé un rendez-vous téléphonique pour que l'un des trois agents de la direction des affaires culturelles prennent contact pour ce moment culturel. Après une lecture d'une dizaine de minutes, la discussion a pu se poursuivre par un temps d'échange autour de l'œuvre.

> Et après ?

Pour encourager les bénéficiaires à aller plus loin, le conservatoire a travaillé avec la bibliothèque municipale pour lister des ouvrages des mêmes auteurs ou sur les mêmes thématiques afin de leur proposer. Si les conditions sanitaires le permettent, les personnes contactées seront également invitées à assister à la représentation de « On ne badine pas avec l'amour » prévue au mois de juin au Cèdre.

Malgré le contexte sanitaire, il nous est apparu fondamental de pouvoir maintenir cet événement solidaire et festif. Grâce au travail et à l'engagement des élus, des agents de la Ville, des bénévoles et de nos nombreux partenaires, nous avons pu, ensemble, faire en sorte que petits et grands puissent passer, en cette fin d'année, des moments conviviaux sous le signe de la solidarité. Une parenthèse de douceur dans cette période compliquée.



Christine BUCHALET,
Conseillère municipale déléguée
à la Promotion de l'égalité, au
Jumelage et aux Actions de
coopération décentralisée

LA SOLIDARITÉ A DE L'AVENIR

Pour réussir, il faut partir sur de bonnes bases. Pour donner à chaque Chenevelier les clés d'un avenir prometteur, la ville s'investit pour faciliter leur parcours.

UN AVENIR EN CHANTIER

Labellisée « Cité Éducative », Chenôve a mis en place un chantier pour les jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi, sans formation, sortis du système éducatif et orientés par les acteurs de l'insertion. Avec ses chantiers « Défis Vers », la ville souhaite les aider à s'insérer sur le marché du travail à travers des travaux d'utilité sociale dans le secteur des espaces verts et de la petite maçonnerie paysagère. En contribuant à l'entretien et l'aménagement de la commune, ces jeunes acquièrent des compétences, se remobilisent et construisent un projet professionnel. Le premier chantier « Défi Vers » débutera en mars 2021.



Plus d'informations à @ Boussole

> 2 Rue Olympe de Gouges
21300 Chenôve
> 06 64 88 62 38

UNE CHANCE POUR TOUS LES ENFANTS

Pour que tous les Cheneveliers puissent avoir les mêmes chances à l'école et en dehors, la commune étend son programme de réussite éducative (PRE) à tous les enfants de 2 à 16 ans vivant à Chenôve. Ce dispositif gratuit, accessible avec l'accord des familles, couvre quatre ambitions :

> **Progresser** : A travers un club de lecture, de l'aide aux devoirs en groupe réduit ou du soutien scolaire à domicile, les enfants trouvent les outils pour progresser.

> **Se sentir bien** : Avec l'équipe du PRE, un psychologue, un musicothérapeute et un équithérapeute aident les enfants

à se sentir mieux ou les dirigent vers les structures adaptées.

> **Accompagner les parents** : Pour guider au mieux leurs enfants, les parents bénéficient d'un accompagnement dans leurs démarches ou de conseils éducatifs.

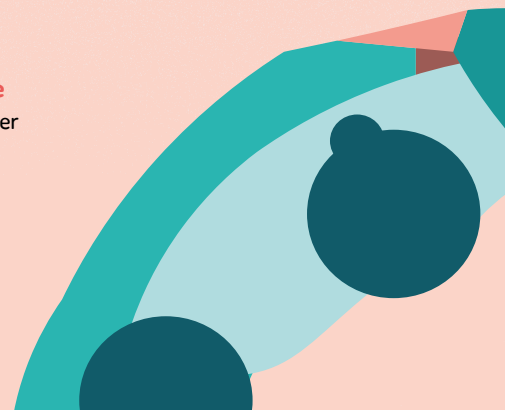
> **Se divertir** : Pour que chaque Chenevelier s'aère l'esprit sans que le budget ou son environnement ne soit un frein à son développement, les équipes du PRE font la promotion des activités existantes sur le territoire.

DEUX TÊTES PENSENT MIEUX QU'UNE

Certains enfants rencontrent des difficultés au moment des devoirs, sans l'accompagnement de l'enseignant ou des parents. Pour les aider dans cette étape indispensable de leur parcours éducatif, le service périscolaire de la commune a mis en place des ateliers d'accompagnement scolaire. Avec l'appui d'étudiants, dans une salle de leur école, les élèves travaillent autrement les lundi et jeudi de 16h50 à 17h50. A la demande d'un parent, d'un enseignant ou d'un intervenant extérieur, l'enfant est inscrit au contrat local d'accompagnement scolaire, le CLAS, en s'adressant au service éducation.

Pôle accueil famille

> 2 Place Pierre Meunier
21300 Chenôve
> 03 80 51 55 00





APPRENTIS TRAVAILLEURS

Pour permettre de voir autrement l'apprentissage, la ville et son CCAS entourés de CREATIV, l'interlocuteur emploi et formation du bassin dijonnais, ont rejoint le dispositif « Cité Apprenti.e ».

Innovant, ludique, numérique, il associe le travail sur les compétences sociales, indispensables pour s'intégrer en entreprise, à l'acquisition des gestes professionnels enseignés par l'Ecole des métiers. Outre les jeunes de 16 à 29 ans hésitant à s'orienter vers l'apprentissage, « Cité Apprenti.e » s'adresse aux mineurs non accompagnés, aux travailleurs reconnus handicapés et aux résidents des quartiers prioritaires de la ville. En levant les freins vers l'apprentissage, les jeunes multiplient leur chance d'insertion professionnelle.

L'école 2.0

> Pourquoi Chenôve a reçu le label Cité éducative ?

En 2019, Chenôve était la seule ville de Bourgogne à décrocher ce label qui traduit son engagement en matière d'éducation pour les enfants. Depuis plusieurs années, la commune a lancé un projet éducatif global qui associe un enseignement et un accompagnement de qualité pour la réussite de chaque chenevelier.

> Comment se traduit cet engagement ?

A côté de l'aide aux devoirs, du programme de réussite éducative étendu à tous les enfants de la commune, il passe par l'acquisition de tablettes Chromebook pour chaque élève scolarisé à Chenôve, en classe de CM1, le début d'un nouveau cycle. A la fois ordinateur et tablette tactile, c'est un support facile d'utilisation pour accéder à toutes sortes de ressources numériques (applications, sites Web, ...), afin de renforcer l'apprentissage traditionnel des mathématiques, de la grammaire, des langues, de la géographie, de l'histoire, des sciences... Ils vont accompagner la scolarité des enfants. Déjà utilisés dans d'autres communes, les Chromebook destinés aux élèves recueillent la satisfaction de la majorité des enseignants. Ces outils seront configurés pour accompagner avant tout l'apprentissage scolaire et favoriser la continuité pédagogique.

> Les enfants et leurs parents vont voir arriver un autre outil numérique, Eclat BFC, de quoi s'agit-il ?

Eclat BFC est un espace numérique de travail sécurisé où se retrouve toutes les informations nécessaires aux apprentissages : agenda, messagerie, blog de classe, relevé de notes. Il permet de consulter le menu de la cantine, d'y inscrire son enfant, de suivre ou de rendre des devoirs à distance. Accessible par internet grâce à des identifiants personnels, sur ordinateur ou smartphone, il permet aux enseignants, à leurs élèves et aux parents de consulter et d'échanger des contenus.

Tribunes libre expression

TRANSPARENCE DÉMOCRATIQUE

Nous avons dénoncé récemment la décision du Maire de Chenôve de ne pas retransmettre les séances du Conseil Municipal par le biais d'internet, le caractère public de ces réunions n'étant dès lors plus assuré. La possibilité donnée aux habitants de s'inscrire pour y assister n'est à l'évidence pas satisfaisante, trop peu de personnes étant concernées compte tenu des règles sanitaires liées au coronavirus.

L'opposition active que nous conduisons dérange manifestement le Maire qui préférerait sans doute mener tambour battant les débats, sans être contredit et en étant conforté par une assemblée comparable à une chambre d'enregistrement.

Là encore, il est plus facile de faire des beaux discours pour parler de participation citoyenne que de la mettre en oeuvre. Pour notre part, nous en avons une traduction plus concrète, ne serait-ce qu'à travers cet exemple, en demandant, maintenant que les moyens techniques le permettent sans aucun problème, la diffusion la plus large possible de nos débats municipaux, dans un juste souci de transparence démocratique.

Malgré un contexte général morose, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Philippe NEYRAUD - LR
Philippe SINGER - LaRem
Le Bon sens à Chenôve

AU REVOIR 2020

Crise sanitaire, sociale, économique, attentats terroristes, nos valeurs républicaines attaquées, 2020 aura été une année désastreuse pour nous tous.

Faisons le vœu que 2021 amène des solutions rassurantes à cette crise sanitaire, que les élans de solidarité, que la volonté de réformer notre relation à la planète, à notre économie puissent être portés par des politiques ambitieuses et durables.

Faisons le vœu que nous revenions à l'humain, sans rhétorique illusoire et opportuniste, que chacun se rappelle notre destin commun.

Faisons le vœu de cette utopie.
Meilleurs vœux à tous,

Dominique MICHEL
Avançons pour Chenôve

IL L'A DIT, IL L'A FAIT...

Cette année, la suppression de la taxe d'habitation a concerné 22,4 millions de foyers fiscaux. Cette mesure forte en faveur du pouvoir d'achat s'inscrit dans la baisse massive des impôts que le gouvernement a engagé depuis 2017 et qui se poursuit malgré la crise sanitaire actuelle.

Sur Chenove, 4015 foyers fiscaux ont bénéficié de la suppression à 100 % de la taxe d'habitation. À la fin de la réforme en 2023, plus aucun des 6216 foyers fiscaux notre commune ne paiera pas la taxe d'habitation, ce qui représente un gain moyens non négligeable de 614 € par foyer.

Saliha M'PIAYI
Avançons pour Chenôve

SOLIDAIREMENT, LES CHENEVELIERS ONT RÉPONDU À LA CRISE.

Vous le savez, nous soutenons très régulièrement l'idée que note ville, territoire populaire et mosaïque, est un laboratoire social et solidaire au sein de Dijon Métropole. Avec notre histoire commune qui nous rend fiers, la tradition cheminote et viticole qui nous est chère, la diversité des quartiers, des parcours de vie des chenevelières et des cheneveliers, diversité que vous incarnez, qui fait notre richesse et notre force, notre ville assume pleinement sa singularité.

Plus encore en 2020, année marquée par cette crise sanitaire sans précédent, nous avons collectivement eu conscience que les plus fragiles seraient les plus touchés et nous avons spontanément démontré qu'à Chenôve le mot « solidarité » n'était pas un vain mot. Aux côtés des élus et des agents de la municipalité, beaucoup d'entre vous ont participé à ce bel élan de générosité en s'engageant dans la confection bénévole de masques de protection et de blouses pour les personnels soignants au moment où le pays connaissait une pénurie de matériel. En plus des masques achetés par la Ville et par Dijon Métropole, vos voisins ont pu compter sur ceux que vous aviez confectionnés et qui ont été distribués dans les boîtes aux lettres par les élus et les agents municipaux.

Très récemment encore, lors de la cinquième édition du Noël solidaire, vous avez été très nombreux à confectionner des boîtes cadeaux solidaires avec les objets que vous aviez choisis d'offrir. La Ville avec les nombreux bénévoles (associatifs et agents) a pu collecter presque 200 boîtes qui permettront, en complément de la collecte de jouets offerts par les partenaires de la commune, au Père Noël de passer dans tous les foyers cheneveliers. Plus généralement, nous nous félicitons de cette mobilisation au sein des diverses associations qui ont su répondre à l'appel, comme toujours sur notre territoire.

En ce début d'année, nous élus du groupe « Chenôve pour Tous », nous souhaitons tout simplement vous remercier pour votre engagement et votre souci des autres. Vous nous donnez la force de nous battre quotidiennement aux côtés de Monsieur le Maire pour mettre en œuvre notre projet ambitieux pour notre ville, projet que vous avez été nombreux à approuver lors des dernières élections municipales. En 2021, en plus de gagner tous ensemble le combat contre la COVID-19, nous œuvrerons tous ensemble pour rebâtir le « monde d'après ».

Nous vous souhaitons une très belle année 2021, pleine d'espoir, de solidarité et de bienveillance.

Patrick AUDARD
Brigitte POPARD,
Coprésidents
Léo LACHAMBRE, porte-parole
Thierry FALCONNET,
Ludovic RAILLARD,
Christiane JACQUOT,
Nouredine ACHERIA,
Aziza AGLAL,
Mongi BAHRI
Brigitte BERTHE
Christine BUCHALET,
Stéphanie DROUIN
Jean-Marc FOMBARLET
Didier GIRARD
Pascal KELLER
Jamilia de
LA TOUR D'AUVERGNE,
Nezha NANG-BEKALE
Saliha OUARTI
Anne VILLIER
Hana WALIDI-ALAOUI
Groupe « Chenôve pour tous »
contact@chenovepourtous.fr

2021 ET... POUR TOUTES LES ANNÉES QUI VIENNENT : FAISONS DE NOS RÊVES UNE RÉALITÉ !

En ce début d'année 2021 qui sera immanquablement marqué par la présence d'un virus empêchant notre proximité humaine, nous vous invitons au voyage, celui de penser le monde de demain tel que nous souhaiterions qu'il devienne au sein de notre belle ville de Chenôve.

Oui, autorisons nous à rêver, car c'est grâce à des projets souvent considérés comme utopiques que l'évolution de notre humanité a été possible : n'est-ce pas nos plus grands penseurs, philosophes, qui tout au cours de notre histoire, ont permis in fine de faire changer les choses de manière très concrète ?

Notre Chenôve de demain soutiendra une zone de maraîchage biologique avec des opportunités de formation et d'insertion sociale et professionnelle. L'agriculture en milieu urbain est non seulement possible mais indispensable pour des villes comme la nôtre et permet de favoriser le bien être de toutes les classes sociales avec une meilleure répartition des ressources.

Notre Chenôve de demain pourrait compter plusieurs dizaines d'arbres fruitiers dont les fruits seront accessibles à toutes et toutes. Notre Chenôve de demain sera végétal grâce au projet de centralité

et à un plateau davantage utilisé par les citoyens que nous sommes (une préservation des ressources naturelles grâce à des récupérateurs d'eau, une forêt citoyenne réfléchie et construite par tout à chacun, un meilleur balisage au départ du cœur de la cité -pour les sportifs ou les promeneurs- avec un contenu scientifique pour développer les savoirs).

Notre Chenôve de demain, c'est l'évolution des mobilités, grâce à de véritables pistes cyclables que l'on peut emprunter sans risque. Et les mobilités douces sont sources d'économie !

Notre Chenôve de demain, c'est aussi construire de manière plus prégnante et coordonnée l'accompagnement de situations précaires grâce à un revenu minimum garanti.

Grâce à notre majorité municipale unie à gauche, notre ville de demain poursuivra ses objectifs de solidarité et d'écologie, deux concepts qui ne sont pas distincts mais les notes d'une même harmonie.

Chenevelières, cheneveliers, actrices et acteurs de notre ville, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2021 et toutes les années à venir !

Caroline CARLIER,
Bruno HABERKORN,
Coprésidents
Sylvain BLANDIN
Yves-Marie BRUGNOT
Sophie MOREAU
Groupe « Solidarité et
Écologie pour Chenôve »

ASSEZ DE DETTE DES RESSOURCES FONDEES SUR L'EQUITE FISCALE

Nous avons voté à l'unanimité au dernier CM l'exonération de loyers aux entreprises touchées par la crise sanitaire et logées par la ville pour un montant de 5 200€. Un beau signal que nous envoyons à nos commerçants.

Il nous faudra innover pour d'autres commerces, dits non-essentiels, qui craignent pour leur survie, apporter notre soutien et leur montrer l'intérêt que nous leur portons. Monsieur le Maire a déjà annoncé les initiatives et engagements pris par la Région, la Métropole dans le cadre du Fonds de Relance Economique.

Ce sont certes, de très petites entreprises indépendantes, qui participent à notre mieux vivre et surtout à l'attractivité de la ville. Ils attendent toujours les aides promises de report de charges, de crédits d'impôts devenus Arlésienne ou parcours du combattant. D'autres activités de la ville seront à soutenir, les Associations, les clubs sportifs, l'Action culturelle, l'Education, l'Aide Sociale...

Mais il n'y a pas que ces dépenses exceptionnelles liées à la gestion de la crise sanitaire qui saignent le budget de notre commune, pensons à toutes les baisses de recettes prévues, la baisse des impôts de production qui affaiblissent la solidarité nationale et mettent à mal les services publics...

Ce n'est pas aux collectivités surtout les plus pauvres de payer la crise !

Le PCF demande l'équité fiscale entre petites et grandes entreprises, entre les commerces de proximité et les géants du commerce en ligne qui se sont largement enrichis pendant la crise. Il propose une progressivité de l'impôt sur les sociétés pour les géants du numérique, un accroissement de la Taxe sur les marchés financiers et sur le versement des dividendes. Demande la baisse de la TVA des biens de première nécessité pour contrer cette pauvreté galopante.

Mais non, crédits d'impôts par ci, crédits d'impôts par là !

Ce sont 100 Milliards de cadeaux sur les dix prochaines années, sans contreparties de créer des emplois. Par la baisse des recettes et la hausse des dépenses, nos collectivités seront les grands perdants. Et si les finances locales sont en berne, la relance de la croissance le sera aussi. N'oublions pas que les Collectivités représentent 70% des investissements du Pays.

C'est pourquoi les Associations de Villes exigent toutes dans leurs Appels des mesures pour répondre aux besoins de nos concitoyens dans la difficulté, et le remboursement intégral par l'Etat des dépenses exceptionnelles liées à la gestion de la crise sanitaire.

Martino AMODEO,
Président
Joëlle BOILEAU
Lhoussaine MOURTADA
Groupe « communiste,
républicain,
intervention citoyenne »

Coup de coeur de la Bib

ROMANS



LONGTEMPS JE ME SUIS COUCHÉ DE BONHEUR

DE DANIEL PICOULY
PARU EN 2020 CHEZ ALBIN MICHEL

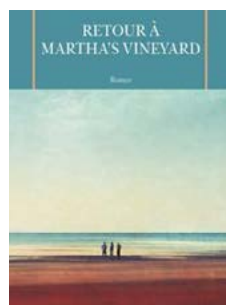
Proust, ou la relecture de son œuvre, n'est jamais loin dans la vie de ces deux adolescents traversés par l'ordinaire de la cité et de leurs familles, par les amours naissantes et la vie au collège. Portraits de jeunes et d'enseignants, fresque jubilatoire des années 60.



MISS ISLANDE

D'AUDUR AVA OLAFSDOTTIR
PARU EN 2019 AUX ÉDITIONS ZULMA

Comment devenir écrivain quand on vit dans un village, dans une ferme, au cœur de la froide Islande ? Personnage attachant, Hekla accompagnée de sa machine à écrire et de ses rêves, s'empare de son destin pour y parvenir. Elle ne sera pas la seule de son entourage à voir la vie autrement.



RETOUR À MARTHA'S VINEYARD

DE RICHARD RUSSO ET JEAN ESCH
PARU EN 2020 CHEZ QUAI VOLTAIRE

Été 1971 : Teddy, Lincoln et Mickey, qui viennent de finir leurs études, se retrouvent sur l'île de Martha's Vineyard pour un dernier weekend avant que la vie ne les sépare. Avec eux, la belle Jacy, dont ils sont amoureux, et qui doit épouser prochainement son riche fiancé. Mais Jacy disparaît mystérieusement à l'issue de ce séjour, et elle ne sera jamais retrouvée. Plus de quarante ans après, les 3 hommes se retrouvent sur l'île; et les souvenirs et les questions resurgissent...

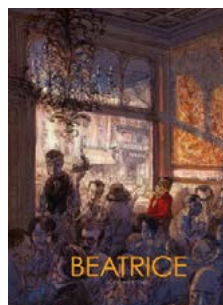


CE QU'IL FAUT DE NUIT

DE LAURENT PETITMANGIN
PARU EN 2020 CHEZ LA MANUFACTURE DE LIVRES

Après la mort de leur mère, Fus et Gillou sont élevés par leur père. Un père cheminot et engagé dans un parti de gauche, mais surtout un père plein d'amour pour ses fils, présent et attentif à leurs besoins. Mais le temps passant, les enfants grandissent, et ne suivent pas toujours le chemin tracé par leurs parents. Désemparé, le père essaie de surmonter ses craintes... Un roman sans prétention sur le temps qui passe, la vie qui va avec ses joies et ses drames, plein d'humanité et d'émotion. Une pépite, récompensée par le Prix Stanislas du meilleur premier roman.

Bd



BÉATRICE

DE JORIS MERTENS
PARUE EN 2020 CHEZ RUE DE SÈVRES, PARIS

Béatrice prend chaque jour le train pour se rendre au travail. Dans la cohue de la gare, un sac à main rouge attire son attention. Jour après jour, à chaque passage dans la gare, il semble l'attendre. Succombant à sa curiosité dévorante, Béatrice, en emportant l'objet chez elle, ouvre les portes d'un monde nouveau...

MUSIQUE



MESTARIN KYNSI

DU GROUPE ORANSSI PAZUZU
FINLANDE, 2020

Oranssi Pazuzu, groupe finlandais de black metal psychédélique, mélange les guitares saturées du métal extrême avec le rock psychédélique des années 60-70. Chaudement recommandé à tous les amateurs de sonorités lourdes, de musique psychédélique, mais aussi à tous les curieux !

FILM

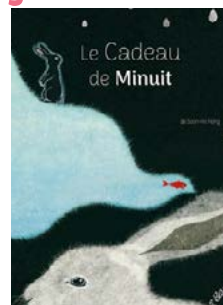


LE LAC AUX OIES SAUVAGES

DE DIAO YINAN
CHINE, 2019

Le réalisateur de Black Coal revient avec son nouveau polar. L'histoire d'un petit gangster qui après avoir tué par erreur un policier est poursuivi à la fois par la police et par un gang. Comme dans les autres films de Diao Yinan, l'enquête policière passe finalement au second plan, de par un scénario qui mélange habilement les genres : film policier, film de gangster, drame et critique sociale. On retrouve dans ce film tout ce qui fait la caractéristique du cinéma chinois contemporain.

JEUNESSE



LE CADEAU DE MINUIT

DE SOON-MI HONG
PARU EN 2020 AUX ÉDITIONS DE L'ELAN VERT

A partir de 3 ans

Jour et Nuit ont cinq enfants : Aurore, Matin, Midi, Soir et Minuit. Quand, tour à tour, les lapins s'éveillent, une surprise les attend. Mais où se cache le cadeau de Minuit ?

Un très bel album, superbement illustré par une auteure coréenne et qui aborde la question du temps et des saisons. Une jolie façon aussi de dédramatiser le moment du coucher, quand la nuit se fait et qu'on ne perçoit que les ombres. Une histoire empreinte de poésie et d'amour !



DESSINE-MOI TON PAYS : Encyclopédie illustrée

DE AUDE ET OLIVIA DE PUELLE
PARU EN 2020 CHEZ RUE DES ENFANTS

Découvrez la première Encyclopédie illustrée par les enfants du monde entier ! Au fil des pages, vous pourrez admirer 56 pays représentés par les enfants qui y vivent. Des informations essentielles à retenir sur chaque pays accompagnent ces dessins. Géographie, histoire, politique, culture... autant de thèmes qui vous permettront d'en apprendre plus sur les diverses cultures de notre planète.

Contact

Place Coluche
03 80 51 55 09
bibliotheque@ville-chenove.fr
www.bibliotheque.ville-chenove.fr

Agenda*

* Compte-tenu des conditions sanitaires actuelles, les événements annoncés ci-dessous peuvent être modifiés ou annulés selon l'évolution de la pandémie. Tout changement sera diffusé sur les supports numériques de la Ville de Chenôve. N'hésitez pas à vous connecter sur la page Facebook Ville de Chenôve.

LES CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES



Dimanche 31 janvier à 10h45 et 11h15

Souvenir Maxime Guillot et Marcel Naudot
Cimetière et Hôtel de Ville

Vendredi 19 mars à 18h30

Journée Nationale du Souvenir et de
Recueillement à la mémoire des victimes de la
guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et
au Maroc

Monument aux Morts

Dimanche 25 avril à 11h et 11h15

Hommage à Pierre Meunier
Journée Nationale du Souvenir
des Victimes et des héros de la Déportation
Hôtel de Ville et Monuments aux Morts

Samedi 8 mai à 11h15

Commémoration du 8 mai 1945,
fin de la guerre 1939-1945 en Europe
Monument aux Morts

Mardi 8 juin à 18h30

Journée Nationale d'hommage aux morts
pour la France en Extrême Orient, Indochine et
Corée

Monument aux Morts

Vendredi 18 juin à 18h30

Appel du Général de Gaulle
Monument aux Morts

Mardi 6 juillet à 18h30

Hommage aux sinistrés des bombardements
des 6 juillet et 11 août et du mitraillage du tacot
le 4 septembre 1944

Monument des Sinistrés

Mercredi 14 juillet à 11h15

Fête Nationale
Monument aux Morts

Conseils municipaux

- Lundi 1^{er} février
- Lundi 29 mars
- Lundi 28 juin
- Lundi 27 septembre
- Lundi 15 novembre
- Lundi 13 décembre

Les séances, ouvertes à tous,
débutent à 18h30, en salle du
conseil au 2^e étage de l'Hôtel
de Ville.

L'ordre du jour est consul-
table sur le site internet et
la page facebook de la Ville
une semaine avant chaque
conseil.

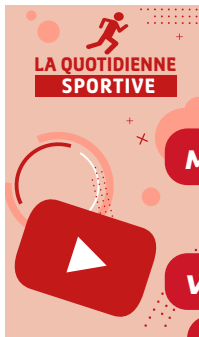
Vous pourrez aussi accéder
aux compte-rendus sur
ce même site :
www.ville-chenove.fr

Cérémonie des vœux à la population 2021

Vendredi 29 janvier 2021
à 19h au Cèdre.

Compte-tenu du contexte
sanitaire et des informations en
notre possession au moment
de l'impression de ce magazine,
nous ne sommes pas en mesure
de vous assurer que cette
cérémonie pourra se faire en
présence de public. Nous vous
invitons à consulter la page
facebook Ville de Chenôve pour
rester informé.

LA QUOTIDIENNE SPORTIVE



Lundi 18 janv.

● HIIT avec Sabrina

Mardi 19 janv.

● RM HAUT DU CORPS avec Harry

Mercredi 20 janv.

● GYM parents/enfants avec Céline

Jeudi 21 janv.

● BODY ATTACK avec Sabrina

Vendredi 22 janv.

● WOD RM avec Céline

Samedi 23 janv.

● SPECIAL DOS avec Sabrina

Dimanche 24 janv.

● CROSSFIT avec Harry

Lundi 25 janv.

● YING YOGA avec Sabrina

Mardi 26 janv.

● CUISSSES ABDOS FESSIERS avec Céline

Mercredi 27 janv.

● GYM parents/enfants avec Harry

Jeudi 28 janv.

● HIIT PYRAMIDE avec Céline

Vendredi 29 janv.

● GYMNASIQUE SUR CHAISE avec Sabrina

Samedi 30 janv.

● RPM avec Céline / Sabrina

Dimanche 31 janv.

● CROSSFIT avec Harry

PERMANENCES DE QUARTIER

LES ÉLUS DANS LES QUARTIERS

Depuis 2016, vos élus viennent régulièrement dans votre quartier pour vous rencontrer, échanger, recueillir vos demandes et impressions, pour évoquer l'action municipale au plus près de chez vous.

En 2021, ces temps d'échanges reprennent et seront de nouveau l'occasion de dialoguer ensemble pour co-construire la ville de Chenôve d'aujourd'hui et de demain.

Pour vous informer de chaque visite, un dépliant est déposé quelques jours avant, dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez également retrouver toutes les informations dans chaque magazine municipal, sur le site internet et sur la page facebook ville de Chenôve.

- > Les permanences se déroulent les samedis matin de 9h à 11h
- > Les visites ont lieu les samedis matin de 10h à 12h
- > Les réunions de quartier ont lieu les mercredis soirs

CONTACTEZ VOTRE MAIRIE

Les élus de la majorité municipale vous reçoivent en mairie sur rendez-vous.
2 place Pierre Meunier

Prise de rendez-vous

- > par téléphone 03 80 51 55 00
- > ou via internet sur www.ville-chenove.fr rubrique « je prends rendez-vous avec le maire »
- > ou par mail contact@ville-chenove.fr

Signalez un problème dans votre quartier

- > via la rubrique « je signale » sur le site internet de la Ville de Chenôve www.ville-chenove.fr

de 9h à 11h
PERMANENCES
DE QUARTIER

9 janvier Stade/Ferry/Bazin/Ateliers
Gymnase Ferry

16 janvier Vieux Bourg/Fleurs/Giraud
Maison de la petite enfance

23 janvier Centre-ville/Mail/Gambetta/Kennedy
L@ Boussole

30 janvier Clos du Roy/Grands Crus/Chenevary
Salle Mesguis

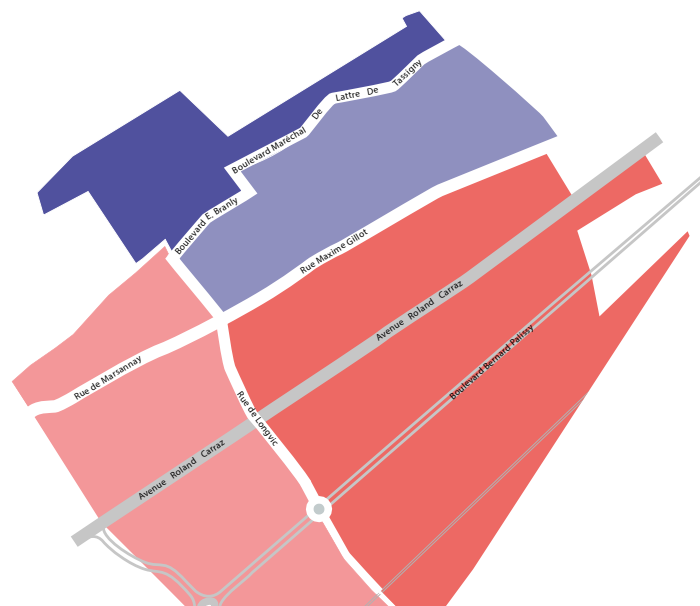
6 février Stade/Ferry/Bazin/Ateliers
Maison des Sports

27 février Vieux Bourg/Fleurs/Giraud
Maison Développement Durable

6 mars Centre-ville/Mail/Gambetta/Kennedy
La Fabrique

Compte-tenu des conditions sanitaires actuelles, les événements annoncés ci-dessus peuvent être modifiés ou annulés selon l'évolution de la pandémie.

Tout changement sera diffusé sur les supports numériques de la Ville de Chenôve. N'hésitez pas à vous connecter sur la page Facebook Ville de Chenôve



VISITES DE QUARTIER

LE PREMIER RENDEZ-VOUS DE L'ANNÉE

VISITE DE QUARTIER

13 MARS.
VIEUX BOURG/FLEURS/GIRAUD

2021

- 10h → Arrêt au carrefour de la rue Claude Chappe et du Boulevard Edouard Branly.
- 10h25 → Arrêt au croisement de la rue Pierre Curie et de la rue Roger Salengro
- 10h50 → Arrêt Place Anne Laprévote
- 11h20 → Arrêt rue du Général Giraud
- 11h40 → Arrêt rue des Violettes
- 12h → Arrivée au Boulodrome du chapitre.



RÉTRO 2020 EN IMAGES

DES VISITES DE QUARTIER



MAIL / GAMBETTA, SEPTEMBRE 2020



CLOS DU ROY / GRANDS CRUS, OCTOBRE 2020



VIEUX BOURG, FÉVRIER 2020



LA QUOTIDIENNE SPORTIVE

Votre séance de sport à la maison

Rendez-vous sur YouTube / ville de chenove

